

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-33

Séance du MARDI 27 MARS 2018

Date de la convocation		
19/03/2018		
Date de l'affichage		
19/03/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Brigitte CAPOU - Marianne SARTHOU
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON - Xavier MACIAS

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Christian COUMET est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

PROJET WALLON-MARCADAU : DEMANDE DE SUBVENTION CREDITS CIMP DU PNP

La convention interrégionale de massif des Pyrénées (CIMP) 2015-2020 comprend une fiche action intitulée « Faire du Parc national des Pyrénées un territoire d'excellence environnementale à forte notoriété ».

Le Président explique au Conseil en quoi le projet de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau, située en zone cœur du Parc national, s'inscrit dans cette démarche.

Pour l'appel à projet CIMP 2018, le lot finançable du projet comprend ces travaux réalisés en 2017 :

Etude	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
Mise aux normes l'assainissement de l'assainissement du refuge Wallon-Marcadau préalable au projet global de réhabilitation - restructuration	Colas	57 630,00	69 156,00
Hélicoptages liés à la mise aux normes de l'assainissement du refuge Wallon-Marcadau	Hélicoptères de France	15 750,00	18 900,00
TOTAL		73 380,00	88 056,80

Une demande de dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération est demandée au Parc national des Pyrénées.

Cet exposé terminé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- **D'ADOPTER** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** le concours financier du Parc national des Pyrénées (crédits CIMP), selon le plan de financement suivant :

INSTITUTION	MONTANT HT	%
PNP (CIMP)	20 000	27,26
Autofinancement	53 380	72,74
TOTAL	73 380	100

- **DE S'ENGAGER** à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- **DE MANDATER** le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

SOUS PREFECTURE D'ARGELES-GAZOST
12 AVR. 2018
ARRIVEE

